



## Abus de confiance et vol. Plainte au commissariat?

-----  
Par Visiteur

Dans l'impossibilité de me déplacer j'ai demandé à une personne locataire du même palier de faire un prélèvement de 20? pour faire des achats alimentaires avec ma carte et code secret? elle m'a remis le billet retrait à 13h29 des 20?. A ma grande surprise recevant mon relevé de compte j'aperçois que même date 1 minute après 13h30 un autre prélèvement de 80? a été effectué? alors c'est la même personne qui a fait le prélèvement.A ma demande d'explication aucune réponse de la personne et depuis absente???

Je considère ceci comme abus de confiance et vol.

Dois je porté plainte au commissariat de Police ou directe au Procureur de la République.

Merci de répondre

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Dans l'impossibilité de me déplacer j'ai demandé à une personne locataire du même palier de faire un prélèvement de 20? pour faire des achats alimentaires avec ma carte et code secret? elle m'a remis le billet retrait à 13h29 des 20?. A ma grande surprise recevant mon relevé de compte j'aperçois que même date 1 minute après 13h30 un autre prélèvement de 80? a été effectué? alors c'est la même personne qui a fait le prélèvement.A ma demande d'explication aucune réponse de la personne et depuis absente???

Je considère ceci comme abus de confiance et vol.

Dois je porté plainte au commissariat de Police ou directe au Procureur de la République.

Merci de répondre

Il y a bien abus de confiance (et non vol, les deux ne se cumulent pas). Vous devez bien évidemment porter plainte auprès de votre commissariat de Police. Vous pouvez également porter plainte directement auprès du procureur de la république, mais honnêtement, cela n'apporte rien de plus. Autant porter plainte au commissariat.

Très cordialement.